



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

M. Jean-Yves Le Drian,

Ministre de la défense

Adresse à la 12^{ème} BSMAT

A Gien, le mercredi 7 décembre 2016

– Seul le prononcé fait foi –

Madame la Présidente, chère Patricia Adam,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations syndicales,
Mon général,
Mon colonel,
Officiers, sous-officiers, soldats et personnels du détachement de la
12e base de soutien du matériel de l'Armée de Terre,

Je tiens d'abord à vous remercier très sincèrement de l'accueil que
vous m'avez réservé durant les quelques heures que nous avons
passées ensemble. Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui.
Ce n'est certes pas la première fois que je vais à la rencontre de la 12e
BSMAT, mais c'est la première fois que je visite son détachement de
Gien.

Les ateliers que vous m'avez présentés et l'ensemble de personnels
que j'ai rencontrés ont conforté mon sentiment que nous avons une
des meilleures armées d'Europe, avec des forces envoyées par nos
partenaires et craintes par nos adversaires.

Le niveau d'engagement particulièrement intense de nos forces
armées, en opérations extérieures comme sur le territoire national,
mais aussi dans le cadre de la dissuasion, n'est rendu possible que
grâce à la mobilisation, souvent méconnue il est vrai, de notre système
de soutien des forces. La maintenance en est la clé de voûte ; sans elle,
je tiens à le dire, rien ne serait possible.

Je dirais même que la maintenance est vitale, et je n'emploie pas ce mot au hasard. Chacun d'entre vous permet aux forces engagées sur le terrain de rouler, de voler, de naviguer et de combattre en sécurité tout en conservant notre supériorité technique et technologique, quel que soit le milieu et quel que soit le théâtre.

La maintenance est d'autant plus vitale que le niveau sans précédent d'engagement de nos armées met à rude épreuve nos personnels, bien sûr, mais aussi nos équipements. Soyez-en sûrs, chaque fois que je me déplace dans les forces, je rencontre des hommes et des femmes qui savent qu'ils peuvent compter sur des matériels qui les protègent, des matériels qui leur donnent l'avantage tactique et technologique, des matériels qui leur permettent de vaincre. S'ils ont une entière confiance dans leurs équipements, c'est grâce à vous.

Ces succès en opérations seraient impossibles sans l'engagement commun qui est le vôtre, ici, à Gien, pour la reconstruction des engins blindés. Il y a là une continuité historique dont je me réjouis puisque le site de Gien est engagé dans la mise en œuvre de la motorisation de nos armées depuis 1917 ! Aujourd'hui, vous œuvrez à la maintenance, entre autres, de notre fleuron du combat terrestre, le char Leclerc. À travers vous, c'est aussi le travail de l'ensemble de vos camarades, dans les établissements de maintenance terrestres, aéronautiques et navals, que je tiens à saluer.

Les succès que rencontrent nos forces en opérations seraient impossibles sans la passion qui vous anime dans votre métier. J'ai été

heureux que vous la partagiez avec moi. Je pense aussi à l'expertise technique de chacun et chacune de ceux qui servent ici, civils comme militaires. Votre haut degré de qualification est en effet votre principal atout, au-delà des équipements de haut niveau dont vous disposez. Cette expertise dans des métiers souvent rares et pointus est absolument nécessaire au maintien de l'avance technologique de nos forces et à leur mise en œuvre sur le terrain. Vos chefs civils et militaires m'ont tous confirmé le besoin de conserver ces savoir-faire uniques au sein de la communauté de défense : vous contribuez directement à l'autonomie de notre outil de défense et à la souveraineté de la France.

Ces succès en opérations ne seraient également pas possibles sans votre volonté individuelle et collective de rechercher la performance, par l'innovation bien sûr, mais aussi par l'emploi avisé des ressources humaines et financières. Seule cette recherche de la performance et de la juste maîtrise des ressources allouées permet de vous inscrire comme des acteurs dynamiques de la modernisation et de la rationalisation de notre ministère, mais également de proposer un système de soutien pérenne, dont l'emploi des forces armées a impérativement besoin.

C'est bien cette conjugaison de valeurs et de performance qui permet la réussite collective de nos forces. Et ce sens commun des valeurs et de la performance repose sur une communauté humaine, civile et militaire, qui forme la communauté de défense.

Cette force collective se nourrit depuis de très nombreuses années de la complémentarité entre civils et militaires, de la variété des parcours professionnels, de la diversité des statuts entre fonctionnaires, agents sous contrats et ouvriers de l'Etat. Ces derniers représentent, ici à Gien, plus de 80 % du personnel civil, et, de façon globale, près de 30% des civils de la défense. Ils font également partie de la communauté de défense élargie à nos partenaires industriels, je pense bien sûr à Nexter ou à DCNS par exemple.

*

J'aimerais donc m'adresser maintenant plus particulièrement aux 16 500 ouvriers de l'Etat, de Gien bien sûr, et plus largement de notre ministère, qui sont, comme je le disais à l'instant, un atout essentiel pour notre système de soutien.

Vous le savez, le statut d'ouvrier de l'Etat a fait l'objet de critiques depuis plusieurs années. Ces critiques ont conduit en 2008 à l'arrêt des recrutements et, deux ans plus tard, au gel du bordereau de salaire, simultanément au gel du point d'indice des fonctionnaires. Elles ont également conduit les ministères du Budget et de la Fonction publique à travailler sur l'extinction du statut d'ouvrier de l'Etat en tant que tel, préfigurée par les contrats d'opérateurs de maintenance aéronautique (OMA).

Vous m'avez fait part de vos inquiétudes lors des échanges que j'ai pu avoir avec vous ou vos représentants syndicaux. Ce fut le cas par exemple lors du Comité technique ministériel du mois de juin dernier.

Je vous avais alors rappelé à quel point la pérennisation du statut et le maintien de vos savoir-faire industriels si précieux pour la défense me tenaient à cœur. Je tiens à ce statut non seulement parce qu'il est indispensable au ministère, mais aussi parce qu'il fait partie de son ADN.

Seul ce statut permet de pourvoir des postes dans des spécialités critiques. Et je me suis donc résolument engagé en faveur de sa préservation. J'ai décidé, avec la détermination que vous me connaissez, de répondre aux critiques exprimées, notamment par la Cour des Comptes. Et j'ai fait le pari d'une modernisation possible du statut. Pour quelle raison ? Afin de prouver que le statut des ouvriers de l'Etat n'est pas un héritage du passé, mais une garantie pour l'avenir.

Dans un premier temps, j'ai obtenu, en 2014, la fin du moratoire et la reprise des recrutements dans quatre puis dix-sept professions spécifiques, en particulier dans les domaines de la maintenance aéronautique et de la maintenance terrestre, domaine qui est le vôtre, ici à Gien.

En m'appuyant sur un authentique dialogue social, qui honore vos représentants syndicaux dont je veux saluer la ténacité, la franchise et le sens des responsabilités, j'ai pu, avec mon administration, mener un travail de conviction interministérielle pour renverser le dogme, profondément ancré depuis plusieurs années, de désuétude du statut, et

obtenir ainsi des avancées dont je me réjouis et que je souhaite partager avec vous aujourd’hui.

Le statut d’ouvrier de l’Etat est préservé, le statut est modernisé, le statut ouvre de nouvelles perspectives. En un mot, le statut des ouvriers de l’Etat a de nouveau un avenir.

Tout d’abord, les recrutements reprennent de manière durable. Ils redeviennent des recrutements « normaux » et non des dérogations exceptionnelles qu’il faut arracher chaque année contre d’autres ministères hostiles. C’est donc la fin du contingentement annuel des recrutements, qui nuisait tant à la gestion des services industriels. 418 recrutements sont ainsi prévus au seul projet de loi de finances pour 2017, contre 536 pour toute la période 2014-2016.

Ensuite, votre statut est pérennisé. La menace de l’extinction est durablement écartée. Cette modernisation du statut préserve en effet son attractivité tout en répondant aux critiques récurrentes. Le bordereau de salaires des ouvriers de l’Etat est maintenu et sera indexé sur le point d’indice de la fonction publique. Le recrutement sera réservé aux métiers en tension. Le régime spécifique de pension ainsi que ses modalités de calcul sont intégralement préservés.

Enfin, votre rémunération et vos carrières seront revalorisées. Le bordereau de salaire avait été gelé « en équité » avec le point fonction publique. Il devait donc être revalorisé « en équité », avec les mêmes taux de revalorisation du point. **Le bordereau sera donc augmenté rétroactivement au 1^{er} juillet 2016 de 0,6%, puis de 0,6%**

supplémentaire au 1^{er} février 2017. Les délais de publication des textes pourraient ne faire apparaître ces augmentations sur vos bulletins de salaires que dans le courant du premier semestre 2017. Mais nous mettons tout en œuvre pour réduire les délais interministériels, et les textes prévoient cette rétroactivité.

Bien sûr, « l'équité » avec la fonction publique ne pouvait se limiter à l'application de la revalorisation du point d'indice. En effet, les fonctionnaires ont pu bénéficier depuis 2012 de mesures catégorielles permettant des améliorations indemnitàires, alors que l'intégralité de votre rémunération a été figée. Et certains d'entre vous ont pu, parfois, faute d'avancement possible, voir diminuer leur rémunération nette du fait de la hausse de certaines cotisations sociales. C'est pourquoi vous bénéficierez d'une **augmentation de votre prime de rendement** qui sera désormais calculée sur l'échelon détenu dans la limite du cinquième, et non plus premier. Cela se traduira par des augmentations pour tous les ouvriers de l'Etat, dès le deuxième échelon de votre groupe. Et cette mesure entrera en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2017, même en cas de retard dans la publication du texte.

Votre statut a donc été modernisé pour lui donner un nouveau souffle en en préservant l'essentiel. Il permettra ainsi de simplifier les recrutements et de rouvrir des perspectives de déroulement de carrière aux agents.

Cette modernisation nous permettra d'attirer et de fidéliser des compétences dans, désormais, 21 métiers critiques pour lesquels nous pourrons à nouveau recruter dès le 1^{er} janvier 2017.

J'ai souhaité aussi donner de nouvelles perspectives à vos carrières. Elles avaient besoin de plus de lisibilité et d'une cohérence à la hauteur de vos savoir-faire et de votre engagement au service de la Défense. C'est la raison pour laquelle de nouveaux groupes seront créés. Pour les ouvriers et les chefs d'équipe, un hors groupe nouveau (HGN) et un groupe hors catégorie D (HCD). Pour les techniciens à statuts ouvrier (TSO), un groupe T7. Ces nouveaux groupes sommitaux ouvriront des perspectives nouvelles pour vos carrières et participeront à l'attractivité de votre statut.

Enfin, un neuvième échelon sera créé dans tous les groupes de rémunération.

Comme je l'avais dit en juin lors du CTM, je suis profondément convaincu qu'il s'agit pour vous comme pour la communauté de défense dans son ensemble, d'une fenêtre d'opportunité unique à saisir, qui se refermera dans les prochains mois.

C'est par le dialogue entre mon administration et vos représentants que ces propositions ont pu émerger : elles améliorent, consolident et redonnent un avenir au statut d'ouvrier de l'Etat. Aucune organisation syndicale Défense n'a accueilli de gaité de cœur l'indexation de vos bordereaux de salaire sur l'évolution du point d'indice de la fonction publique, et plus sur la métallurgie parisienne. Mais toutes ont apporté

leurs propositions : nouvelles professions (par rapport aux quatre professions seulement réouvertes en 2014), nouveaux groupes, nouvel échelon, amélioration de la prime de rendement, et, cette année, augmentation des taux d'avancement.

L'ensemble des textes actant ces avancées a été étudié par vos représentants : ils ont formulé de nouvelles remarques, ce qui a permis de les affiner encore. Je tiens à les remercier de ces contributions et de leur apport d'expérience. Les textes seront présentés après-demain, le 9 décembre, au Comité technique ministériel. L'objectif est qu'ils soient adoptés et publiés le plus vite possible, pour que les mesures d'augmentations prévues pour le 1^{er} janvier 2017, soient mises en œuvre sans délais, et que celles qui prendront effet courant 2017 soient « gravées dans le marbre » règlementaire.

Ce sera donc une étape déterminante dans la pérennisation de votre statut, qui est le fruit, je le sais, d'une longue évolution commencée au XVII^e siècle dans nos arsenaux de la marine puis consolidée successivement en 1897, 1920, 1936, 1986 et maintenant 2016.

Je compte sur votre soutien, sur votre adhésion individuelle et collective, signe de la maturité du dialogue social ministériel et du sens de la responsabilité de chacun, pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme historique. Elle écarte durablement les menaces qui pesaient sur ce statut absolument indispensable au succès de nos armées, et plus largement de l'État.

Vous le savez sûrement, j'ai un attachement très particulier au statut des ouvriers de l'Etat. Je suis convaincu qu'il est fondamental pour préserver nos savoir-faire et de là, nos matériels et la réussite de nos armées. Je suis donc très heureux cet après-midi de partager avec vous ce moment et de vous annoncer que le statut est pérennisé. Ce sont vos compétences, votre performance, vos valeurs qui sont ainsi garanties. Elles participent aux réponses que notre défense doit apporter aux défis auxquels nous faisons face, alors que nos soldats, dont certains de la 12^e BISMAT, sont engagés pour défendre la France et protéger les Français. Je suis fier de la tâche que vous accomplissez, de la responsabilité que vous assumez, de votre contribution directe à l'effort de défense dans lequel notre pays est, plus que jamais, engagé.